

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 19 novembre 2019

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

Séance des 12, 14 et 15 novembre 2019

**2019 DAC 87** Subvention d'équipement (35.000 euros) et convention avec l'association Les Plateaux sauvages (20e).

**M. Christophe GIRARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 29 octobre 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention d'investissement à une association et la signature de la convention correspondante en 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement, en date du 9 novembre 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 35.000 euros est attribuée à l'association Les Plateaux sauvages, 5 rue des Plâtrières (20e), afin de participer à son programme d'achat d'équipements et de travaux pour 2019. 187676 ; 2019-05415.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention correspondante, dont le projet est annexé à la présente délibération.

Article 3 : La dépense correspondante, soit 35.000 euros, sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris de 2019 et suivants.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**